



Primature / Primati
Office de Management et des Ressources Humaines
(OMRH)

Port-au-Prince, le 06 septembre 2018

NOTE DE RAPPEL

**AUX
RESPONSABLES DES ADMINISTRATIONS DONT LE PERSONNEL FAIT PARTIE
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

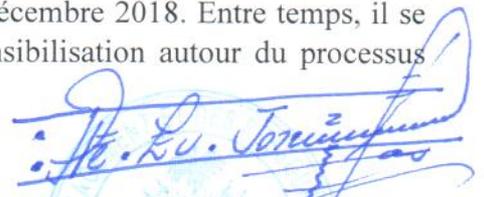
Conformément aux dispositions des articles 71 à 75 du décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique, les fonctionnaires sont régulièrement évalués sur la base de critères préalablement définis et les résultats d'évaluation servent de référence notamment aux besoins en renforcement des compétences et aux décisions d'avancement. En conséquence, les fonctionnaires qui n'auront pas été évalués ne pourront bénéficier d'aucune décision de formation ou de promotion.

L'Office de management et des ressources humaines (OMRH), organisme chargé de la réforme de l'Etat, croit impérieux de rappeler aux autorités l'obligation de prendre toutes les dispositions nécessaires, aux fins d'entamer le processus d'évaluation des fonctionnaires selon les prescriptions des articles 8 et 32 de l'arrêté du 10 septembre 2014 fixant le système d'évaluation des agents de la fonction publique, ainsi libellés :

« **Article 8.-** *Tout fonctionnaire en activité fait l'objet, à chaque exercice fiscal, d'une évaluation exprimant son rendement dans le service. »*

Article 32.- *La procédure d'évaluation de la performance d'un fonctionnaire commence à partir de la note administrative adressée par la Direction des Ressources Humaines, à la fin de l'exercice fiscal, soit au début du mois de septembre, informant les supérieurs hiérarchiques de la période de mise en œuvre de l'évaluation de la performance des fonctionnaires s'étendant du 1er octobre au 30 novembre, incluant la date de la publication des résultats. »*

En conséquence, l'OMRH attend que les administrations lui communiquent les résultats de l'évaluation de leurs fonctionnaires, au plus tard la première semaine du mois de décembre 2018. Entre temps, il se tient à leur disposition pour toute action d'encadrement et/ou de sensibilisation autour du processus d'évaluation.


Josué PIERRE-LOUIS, Ph.D
Coordonnateur général